



# HONORAIRES :

Applicables au 01/06/2019

## Gestion Locative :

Prestations	Honoraires TTC
Locaux d'habitation ou mixtes (Soumis à la loi du 6 juillet 1989)	9.60% TTC
Locaux meublés	9.60% TTC
Locaux commerciaux	9.60% TTC
Locaux professionnels	9.60% TTC
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...)	9.60% TTC
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (En sus des honoraires de gérance)	2% TTC
Honoraires de gestion des contrats d'assurance	0.50 % TTC

Les dépôts de garantie sont conservés par l'agence

## Location :

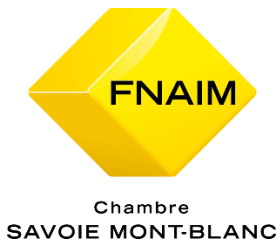
Prestations	Honoraires TTC	A la charge du Propriétaire Bailleur	A La charge du Locataire
<b>Visites, constitution du dossier, rédaction du bail (locaux d'habitation ou mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989) + meublés :</b>			
- Studio, F1, F2	8.00 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
- F3, F4	7.50 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
- F5 et plus, maison	6.50 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
- Garage	Forfait 120 € TTC	X	X
- Etat des lieux (tous types)	3.00 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
<b>Visites, constitution du dossier, rédaction du bail (locaux de droits communs)</b>			
- Tous logements	8.00 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
- Etat des lieux (tous type)	3.00 € /m <sup>2</sup> TTC	X	X
<b>Locaux commerciaux :</b>			
- Négociation	2 mois de loyer HT	X	X
- Etat des lieux	3.00 € /m <sup>2</sup> TTC	X	X
- Rédaction de bail	360 € TTC	X	X
<b>Locaux professionnels</b>			
- Négociation	2 mois de loyer HT	X	X
- Etat des lieux	3.00 €/m <sup>2</sup> TTC	X	X
- Rédaction de bail	360 € TTC	X	X



## Divers :

Prestations	Honoraires ttc	Demandeur	Propriétaire bailleur	Locataire
<b>Vacation</b>				
- Jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 18h30				
o Dirigeant	120.00 € TTC	X		
o Gestionnaire gérance	90.00 € TTC	X		
o Collaborateur	78.00 € TTC	X		
- Majoration en dehors des heures ouvrables				
<b>Contentieux / locataire</b>				
- Mise en demeure Loyer impayés ou assurance	36.00 € TTC			X
- Derniers avis avant poursuite	48.00 € TTC			X
- Remise du dossier à l'huissier / l'avocat	150.00 € TTC			X
- Injonction de payer	150.00 € TTC			X
- Chèque et prélèvements impayés	50.00 € TTC			X
<b>Présentation dossier en commission de conciliation</b>	Vacation			
<b>Avenant au contrat de location</b>	120.00 € TTC	X		
<b>Gestion des gros travaux</b>				
- Sans maître d'œuvre (sur total TTC des travaux)	3.6 % TTC		X	
- Avec maître d'œuvre (sur total TTC des travaux)	1.8 % TTC		X	
<b>Avis de valeur vente / location</b>	180.00 € TTC	X		

Honoraires plafonnés selon décret N° 2014-890 du 1er août 2014.



## HONORAIRES DE TRANSACTION

<b>Transaction : maison, appartement</b>	<b>Honoraires TTC à la charge du VENDEUR</b>
De 0 € à 24 999 €	Forfait 4 000 € TTC
25 000 à 99 000 €	7% TTC du prix de vente
100 000 € à 269 000 €	6% TTC du prix de vente
270 000 € à plus	5% TTC du prix de vente
<b>Transaction : terrains</b>	<b>Honoraires TTC à la charge du VENDEUR</b>
De 50 000 € à 100 000 €	8% TTC du prix de vente
100 000 € à 149 000 €	7% TTC du prix de vente
150 000 € à 269 000 €	6% TTC du prix de vente
270 000 € à plus	5% TTC du prix de vente
<b>Transaction : neufs, VEFA</b>	<b>Honoraires TTC à la charge du VENDEUR</b>
4,8% TTC du prix de vente	

TVA au taux en vigueur : 20%

Estimation offerte,  
Etant ici précisé que les estimations réalisées sans objectif de vendre seront facturées 180 €  
(succession, fiscalité, rachat de prêt...)